

## Etats financiers annuels de SICAV

### SICAV ENTREPRISE

SICAV ENTREPRISE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **28 mai 2020**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ECC MAZARS représenté par M. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

#### BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2019	31/12/2018
<b>ACTIF</b>			
<b><u>Portefeuille-titres</u></b>			
Obligations et valeurs assimilées		14 193 946	16 622 509
Titres OPCVM		-	-
	<b>3.1</b>	<b>14 193 946</b>	<b>16 622 509</b>
<b><u>Placements monétaires et disponibilités</u></b>			
Placements monétaires	<b>3.2</b>	1 410 380	998 882
Disponibilités	<b>3.3</b>	2 982 226	3 685 273
		<b>4 392 606</b>	<b>4 684 155</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>18 586 552</b>	<b>21 306 664</b>
<b>PASSIF</b>			
Opérateurs créditeurs	<b>3.4</b>	49 697	60 687
Autres créditeurs divers	<b>3.5</b>	2 329	2 203
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>52 026</b>	<b>62 890</b>
Capital	<b>3.6</b>	17 807 698	20 454 120
Sommes distribuables	<b>3.7</b>	<b>726 828</b>	<b>789 654</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		86	194
Sommes distribuables de l'exercice		726 742	789 460
<b>ACTIF NET</b>		<b>18 534 526</b>	<b>21 243 774</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>18 586 552</b>	<b>21 306 664</b>

**ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2019	31/12/2018
<b><u>Revenus du portefeuille-titres</u></b>		<b>837 339</b>	<b>869 294</b>
Dividendes		-	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.1	837 339	869 294
<b><u>Revenus des placements monétaires</u></b>	4.2	<b>257 202</b>	<b>276 576</b>
<b><i>Total des revenus des placements</i></b>		<b>1 094 541</b>	<b>1 145 870</b>
<b><u>Charges de gestion des placements</u></b>	4.3	<b>&lt;214 461&gt;</b>	<b>&lt;235 304&gt;</b>
<b><i>Revenu net des placements</i></b>		<b>880 080</b>	<b>910 566</b>
Autres charges	4.4	<34 343>	<27 397>
<b><i>Résultat d'exploitation</i></b>		<b>845 737</b>	<b>883 169</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		<118 995>	<93 709>
<b><i>Sommes distribuables de l'exercice</i></b>		<b>726 742</b>	<b>789 460</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		118 995	93 709
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		61 033	62 694
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		2 031	16 502
<b><i>Résultat net de l'exercice</i></b>		<b>908 801</b>	<b>962 365</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019**

**(Montants exprimés en dinars tunisiens)**

	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b><u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>908 801</u></b>	<b><u>962 365</u></b>
Résultat d'exploitation	845 737	883 169
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	61 033	62 694
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2 031	16 502
<b><u>Distributions de dividendes</u></b>	<b>&lt;789 536&gt;</b>	<b>&lt;814 851&gt;</b>
<b><u>Transactions sur le capital</u></b>	<b>&lt;2 828 513&gt;</b>	<b><u>798 754</u></b>
<b>Souscriptions</b>	<b>51 381 056</b>	<b>53 034 637</b>
Capital	49 306 323	51 206 490
Régularisation des sommes non distribuables	66 656	93 376
Régularisation des sommes distribuables	2 008 077	1 734 771
<b>Rachats</b>	<b>&lt;54 209 569&gt;</b>	<b>&lt;52 235 883&gt;</b>
Capital	<52 006 892>	<50 477 818>
Régularisation des sommes non distribuables	<75 573>	<101 974>
Régularisation des sommes distribuables	<2 127 104>	<1 656 091>
<b><u>Variation de l'actif net</u></b>	<b>&lt;2 709 248&gt;</b>	<b>946 268</b>
<b><u>Actif net</u></b>		
En début de l'exercice	21 243 774	20 297 506
En fin de l'exercice	18 534 526	21 243 774
<b><u>Nombre d'actions</u></b>		
En début de l'exercice	199 787	192 645
En fin de l'exercice	173 409	199 787
<b><u>Valeur liquidative</u></b>	<b>106,883</b>	<b>106,332</b>
<b><u>Taux de rendement</u></b>	<b>4,24%</b>	<b>4,09%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS  
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019**

**(Montants exprimés en dinars tunisiens)**

**1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La société SICAV ENTREPRISE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 2 mai 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion de la SICAV est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société SICAV ENTREPRISE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 janvier 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

**2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2019 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers, ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

**2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

## **2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

## **2.3 Evaluation des autres placements**

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires comprennent les billets de trésorerie, les certificats de dépôt et les bons du trésor à court terme émis sur le marché monétaire. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêtée à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

#### **2.4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### **2.5 Capital**

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

#### **2.6 Le résultat net de l'exercice**

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires, diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

#### **2.7 Sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

### 3 – NOTES SUR LE BILAN

#### 3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 se détaille comme suit:

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
<b><u>Obligations et valeurs assimilées</u></b>				
<b><u>Obligations de sociétés</u></b>				
AB SUBORDONNE 08 B	3 000	135 000	139 648	0,75%
ABC 2018-01-CAT.A-TV TMM2.2	16 921	1 353 680	1 407 922	7,57%
AMEN BANK SUB 2010	2 000	79 960	81 823	0,44%
AMEN BANK SUB 2011-1	4 000	80 000	81 035	0,44%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	30 000	30 434	0,16%
ATB 2007/1 D	2 000	104 000	108 934	0,59%
ATL 2014-3 CAT A	5 000	100 000	105 430	0,57%
ATTIJARI BANK SUB 2017 A-TF 7.4%	15 000	888 300	921 894	4,96%
ATTIJARI LEASING 2016-C 7.85%	5 000	500 000	526 081	2,83%
BH 2009	5 000	192 000	192 022	1,03%
BH SUB 2018-1 CAT.A-TV-TMM+2%	3 000	240 000	253 196	1,36%
BNA SUBORDONNE 2009	25 000	832 506	858 964	4,62%
BTE 2010 A	1 500	15 000	15 296	0,08%
BTE 2010 B	3 500	192 500	195 110	1,05%
BTK 2009 CAT.D	1 500	82 500	85 769	0,46%
STB 2008/2	3 000	112 500	117 582	0,63%
TL 2017-1 - CAT.B - TF 7.80%	5 000	500 000	517 731	2,79%
TL 2017-2 - CAT.A - TF 7.95%	1 381	110 480	116 775	0,63%
TL 2018-1 CAT.A TV TMM2.3%	3 000	240 000	252 690	1,36%
TLF 2019-1 CA TF	5 000	500 000	523 298	2,82%
UIB 2009/1 TR B	5 000	166 500	169 863	0,91%
UIB 2009/1 TR C	15 000	750 000	766 111	4,12%
UIB 2011/1 TR B	4 000	240 000	244 230	1,31%
<b><i>Total Obligations de sociétés</i></b>		<b>7 444 926</b>	<b>7 711 838</b>	<b>41,49%</b>
<b><u>Bons du trésor assimilables</u></b>				
BTA 11 FÉVRIER 2022 6%	950	900 125	970 993	5,22%
BTA 11 MARS 2026 6.3%	1 235	1 135 011	1 217 546	6,55%
BTA 11/08/2022 5.60%	1 558	1 477 617	1 548 300	8,33%
BTA 12/10/2023 6.00%	1 250	1 155 313	1 210 831	6,51%
BTA 14 JUIN 2021 6.00%	535	520 555	543 902	2,93%
BTA 15 JUIN 2023 6%	1 000	937 300	990 536	5,33%
<b><i>Total Bons du trésor assimilables</i></b>		<b>6 125 921</b>	<b>6 482 108</b>	<b>34,88%</b>
<b><i>Total obligations et valeurs assimilées</i></b>		<b>13 570 847</b>	<b>14 193 946</b>	<b>76,37%</b>

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2019 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Obligations	1 684 444
	<u>1 684 444</u>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2019 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession ou Remboursement</u>	<u>Plus ou moins-values réalisées</u>
Obligations	3 968 108	681 160	4 653 279	4 011
BTA	106 440	2 695	107 155	<1 980>
	<u>4 074 548</u>	<u>683 855</u>	<u>4 760 434</u>	<u>2 031</u>

### 3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
<b>Certificats de dépôts</b>				
BH au 28 Février 2020/365J/13,50 %	500 000	451 842	492 347	2,65%
<b>Total émetteur BH</b>	<u>500 000</u>	<u>451 842</u>	<u>492 347</u>	<u>2,65%</u>
ATB au 3 Décembre 2020/350J/12,10%	500 000	457 897	459 461	2,47%
<b>Total émetteur ATB</b>	<u>500 000</u>	<u>457 897</u>	<u>459 461</u>	<u>2,47%</u>
AMEN BANK au 14 Décembre 2020/360J/12%	500 000	457 143	458 572	2,47%
<b>Total émetteur AMEN BANK</b>	<u>500 000</u>	<u>457 143</u>	<u>458 572</u>	<u>2,47%</u>
<b>Total Placements monétaires</b>	<u>1 500 000</u>	<u>1 336 882</u>	<u>1 410 380</u>	<u>7,59%</u>

### 3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Amen Bank Pasteur	2 191 059	2 880 869
Amen Bank Med V	135 759	169 157
Liquidation émissions/rachats	642 942	16 267
Intérêts courus sur dépôt à vue et compte à terme	15 583	20 455
Vente titres à encaisser	-	602 616
Retenue à la source sur intérêts dépôt à vue et compte à terme	<3 117>	<4 091>
	<u>2 982 226</u>	<u>3 685 273</u>

### **3.4 Opérateurs créditeurs :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Frais de gestion à payer	49 697	60 687
	<u>49 697</u>	<u>60 687</u>

### **3.5 Autres créditeurs divers :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Redevances CMF à Payer	1 618	1 935
TCL à payer	218	268
Contribution sociale de solidarité à payer	200	-
Autres frais à payer	293	-
	<u>2 329</u>	<u>2 203</u>

### **3.6 Capital :**

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

#### **Capital au 1<sup>er</sup> janvier 2019**

Montant	<b>20 454 120</b>
Nombre de titres	199 787
Nombre d'actionnaires	199

#### **Souscriptions réalisées**

Montant	49 306 323
Nombre de titres	481 603
Nombre d'actionnaires entrants	19

#### **Rachats effectués**

Montant	<52 006 892>
Nombre de titres	507 981
Nombre d'actionnaires sortants	28

#### **Autres mouvements**

Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	61 033
Plus ou moins-value réalisées sur cession de titres	2 031
Régularisations des sommes non distribuables	<8 917>

**Capital au 31 décembre 2019**

Montant	17 807 698
Nombre de titres	173 409
Nombre d'actionnaires	190

**3.7 Sommes distribuables :**

Les sommes distribuables au 31 décembre 2019 se détaillent comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Résultat d'exploitation	845 737	883 169
Régularisation du résultat d'exploitation	<118 995>	<93 709>
Sommes distribuables des exercices antérieurs	86	194
	<u>726 828</u>	<u>789 654</u>

**4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT****4.1 Revenus des obligations et valeurs assimilées :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Intérêts sur obligations et titres FCC	524 591	527 961
Intérêts sur BTA	312 748	341 333
	<u>837 339</u>	<u>869 294</u>

**4.2 Revenus des placements monétaires :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Intérêts sur certificats de dépôt	165 815	212 706
Intérêts sur dépôt à vue	64 696	63 870
Intérêts sur billets de trésorerie	26 691	-
	<u>257 202</u>	<u>276 576</u>

#### **4.3 Charges de gestion des placements :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2019</u></b>	<b><u>31/12/2018</u></b>
Rémunération du gestionnaire	214 461	235 304
	<b><u>214 461</u></b>	<b><u>235 304</u></b>

#### **4.4 Autres charges :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2019</u></b>	<b><u>31/12/2018</u></b>
Redevance CMF	21 446	23 530
Taxation	9 000	-
TCL	2 749	3 303
Autres Retenues	748	564
Contribution sociale de solidarité	400	-
	<b><u>34 343</u></b>	<b><u>27 397</u></b>

#### **5 – Faits marquants**

En date de 19 avril 2019, SICAV ENTREPRISE SA a fait l'objet d'une demande d'éclaircissement et justification fiscales. Le 14 octobre 2019, la société a reçu la notification de résultat de vérification fiscale en retenant une pénalité due au défaut de déclaration des revenus exonérés de l'impôt sur les sociétés pour un montant de 26 292 dinars. Suite à cette taxation, il a été convenu de liquider cette pénalité selon l'échéancier de remboursement suivant :

- Le 31 Décembre 2019 : 9 000 DT;
- Le 31 Janvier 2020 : 9 000 DT;
- Le 28 Février 2020 : 8 292 DT.

Au 31 décembre 2019, le résultat de la société inclut la charge relative à l'échéancier du 31 décembre 2019 soit 9 000 dinars par le biais de l'abonnement. Cette charge a été liquidée à la recette des finances le 30 décembre 2019.

## 6-AUTRES INFORMATIONS

### 6.1 – Données par action et ratios de gestion des placements

<u>Données par action</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Revenus des placements	6,312	5,735	5,445	4,403	5,229
Charges de gestion des placements	<1,237>	<1,178>	<1,196>	<0,995>	<1,166>
<b>Revenus net des placements</b>	<b>5,075</b>	<b>4,558</b>	<b>4,249</b>	<b>3,408</b>	<b>4,063</b>
Autres charges	<0,198>	<0,137>	<0,448>	<0,113>	<0,138>
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>4,877</b>	<b>4,421</b>	<b>3,801</b>	<b>3,295</b>	<b>3,925</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	<0,686>	<0,469>	<0,465>	<b>0,177</b>	<b>&lt;0,397&gt;</b>
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>4,191</b>	<b>3,952</b>	<b>3,336</b>	<b>3,472</b>	<b>3,528</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,352	0,314	0,248	0,061	<0,002>
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,012	0,083	0,134	0,107	0,040
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>0,364</b>	<b>0,397</b>	<b>0,382</b>	<b>0,168</b>	<b>0,038</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>5,241</b>	<b>4,818</b>	<b>4,183</b>	<b>3,462</b>	<b>3,963</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,364</b>	<b>0,397</b>	<b>0,382</b>	<b>0,168</b>	<b>0,038</b>
Régularisation du résultat non distribuable	<0,051>	<0,044>	<0,039>	0,003	<0,003>
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,313</b>	<b>0,353</b>	<b>0,343</b>	<b>0,171</b>	<b>0,035</b>
Distribution de dividende	3,952	3,335	3,472	3,528	3,489
<b>Valeur liquidative</b>	<b>106,883</b>	<b>106,332</b>	<b>105,362</b>	<b>105,155</b>	<b>105,040</b>
 <b><u>Ratios de gestion des placements</u></b>					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
Autres charges / actif net moyen	0,16%	0,12%	0,38%	0,11%	0,13%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,39%	3,35%	2,80%	3,49%	3,75%

## **6.2 – Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV ENTREPRISE. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société, d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net et prise en charge par TUNISIE VALEURS.

## **6.3 – Evénements postérieurs à la clôture**

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré l'écllosion d'un nouveau coronavirus (COVID-19) comme une pandémie mondiale, qui continue à se propager dans le monde et en Tunisie et dont nous ignorons encore l'ampleur et la durée.

Suite au confinement qui a été précédé par des mesures préventives, l'activité économique en Tunisie a été impactée suite : aux restrictions à la mobilité, à l'arrêt de la production, à la fermeture des points de vente et l'arrêt de recouvrement inter-entreprises ainsi que la suspension des opérations du commerce international,... ces constats devraient se traduire par un affaiblissement de la conjoncture au moins au premier semestre 2020.

Dans le cadre des efforts nationaux visant à atténuer les retombées économiques et sociales de ladite pandémie, le Gouvernement tunisien, la Banque Centrale de Tunisie ont annoncé une série de mesures exceptionnelles.

En application de la norme comptable 14, Cet événement n'aura un impact sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 que s'il indique que l'hypothèse de la continuité de l'exploitation n'est plus appropriée, par contre il pourrait avoir des impacts significatifs en 2020.

La Direction de Tunisie Valeurs suit de près l'évolution de la situation en relation avec les décisions gouvernementales et a activé son plan de continuité d'activité et a mis en place un dispositif pour préserver la santé de ses collaborateurs et de ses partenaires, et qui confirme que l'hypothèse du maintien de la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause lors de la préparation et la présentation des états financiers arrêtés au 31/12/2019.

Actuellement et sur la base des informations disponibles, l'impact futur éventuel de la pandémie COVID-19 sur l'activité et la situation financière de SICAV ENTREPRISE SA ne peut pas être estimé de façon fiable.

Les états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration de SICAV ENTREPRISE SA réuni le 17 Février 2020, En conséquence, ils ne reflètent pas les événements postérieurs à cette date.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

**I.Rapport sur l'audit des états financiers**

**Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société SICAV ENTREPRISE SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 18 586 552 DT, un actif net de 18 534 526 DT et un résultat net de l'exercice de 908 801 DT.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration de la société le 17 février 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société SICAV ENTREPRISE SA, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, conformément au système comptable des entreprises.

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Observations**

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- ✓ La note aux états financiers n°5 dont le contenu indique que la société a fait objet d'une taxation d'office relative à une pénalité fiscale due au défaut de déclarations des revenus exonérés de l'impôt sur les sociétés pour un montant de 26 292 dinars. Cette charge a été comptabilisée par le biais d'abonnement quotidien selon l'échéancier de remboursement s'étalant du 04 décembre 2019 au 28 février 2020.

Au 31 décembre 2019, le résultat de la société inclut seulement la quote-part relative à la première échéance.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de la société SICAV ENTREPRISE SA. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La direction du gestionnaire de SICAV ENTREPRISE SA est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire de SICAV ENTREPRISE SA qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ; Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les

états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

### **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

Les dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières ne sont pas entièrement respectées.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 6 avril 2020

**Le Commissaire aux Comptes :**

**ECC MAZARS**

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

#### **1- Conventions et opérations nouvellement réalisées**

Votre conseil d'administration ne nous a informés d'aucune nouvelle convention conclue au cours de l'exercice 2019. Par ailleurs, nos investigations ont relevé l'existence des conventions suivantes qui rentrent dans le cadre des articles précités :

- ✓ La société SICAV ENTREPRISE SA a souscrit à des emprunts obligataires émis par la société TUNISIE LEASING. Le montant des intérêts nets comptabilisés au titre de 2019 s'élève à 92 793 DT.
- ✓ La société SICAV ENTREPRISE SA a souscrit à des emprunts obligataires émis par la société TUNISIE FACTORING. Le montant des intérêts nets comptabilisés au titre de 2019 s'élève à 12 593 DT.
- ✓ La société SICAV ENTREPRISE SA a souscrit à des certificats de dépôt émis par la société TUNISIE LEASING. Le montant des intérêts nets comptabilisés au titre de 2019 s'élève à 21 070 DT.

#### **2- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- ✓ La gestion de la société SICAV ENTREPRISE SA est confiée à TUNISIE VALEURS; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien. Les frais de gestion relatifs à l'exercice 2019 s'élèvent à 214 461 DT.

### **3- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants**

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence d'obligations ou d'engagements envers les dirigeants.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 6 avril 2020

**Le Commissaire aux Comptes :**

**ECC MAZARS**

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**